



Vandalisme sur voiture avec tiers identifiés

Par **BV0501**, le **15/02/2014** à **10:58**

Hello, je ne sais pas trop ou poser cette question vu que ce site m'est totalement inconnu.rnrnLe 31/08 2013, pendant la nuit, j'ai "simplement" marché sur le toit d'une voiture. J'avais bu et je n'ai donc pas réalisé ce que j'ai fait. On était 3, il y avait deux témoins et donc on s'est fait embarquer par la police quelques minutes après. rnrnOn n'a rien eu de spécial, je pense que ma propriétaire n'a même pas déposé plainte. D'ailleurs il n'y avait aucun dégât apparent sur la voiture. Le lendemain j'avais été m'excuser de mon comportement déplorable et depuis pas de nouvelle. rnrnSauf que 7 mois après, donc hier, je reçois une lettre d'un assureur qui réclame 330€ à moi et à mes deux camarades. Donc 990€ au total, alors que nous sommes certains que la voiture n'avait strictement rien.rnrnLe problème c'est que je ne sais pas ce qu'il faut faire. Est-ce normal de recevoir ça 7 mois après les faits alors que la propriétaire n'a pas porté plainte (je n'ai rien reçu de la police donc je suppose qu'elle ne l'a pas fait.) rnrnJ'ai reçu la lettre de l'assureur avec la demande de remboursement, mais il n'y avait aucun détail et aucunes photos. Encore une fois, est-ce normal ? rnrnJe suis totalement perdu donc si quelqu'un pouvait m'aider ce serait sympa. Je n'ai aucun antécédent, pas de casier ni rien, je suis majeur mais c'était une erreur de jeunesse ...rnrnMerci.

Par **chaber**, le **15/02/2014** à **11:10**

bonjour[citation]On n'a rien eu de spécial, je pense que ma propriétaire n'a même pas déposé plainte. D'ailleurs il n'y avait aucun dégât apparent sur la voiture[/citation]Même si la propriétaire n'a pas déposé plainte, le rapport de police est transmis au procureur qui peut vous renvoyer devant le tribunal pour état d'ébriété sur la voie publique et dégradation volontaire au bien d'autrui.[citation]Sauf que 7 mois après, donc hier, je reçois une lettre d'un assureur qui réclame 330€ à moi et à mes deux camarades. Donc 990€ au total, alors que

nous sommes certains que la voiture n'avait strictement rien. [/citation]s'il y a réclamation de l'assureur, il y a eu déclaration de la propriétaire.rnrnla réclamation est-elle sur rapport d'expertise ou sur devis?

Par **BV0501**, le **15/02/2014** à **11:20**

Hello, merci pour la rapidité de ta réponse !rnrnJe ne sais pas sur quoi elle la réclamation. Je ne sais pas si je suis autorisé à mettre une image mais je peux te citer un passage:rnrn"Monsieur, nous intervenons en qualité d'assureurs protection juridique de ... (nom/prénom et adresse de la cliente de l'assureur)rnrnAprès la lecture du dossier répressif, nous constatons que vous êtes partiellement responsable pour les dégâts au véhicule de notre assuré. rnrnNous vous prions de verser 300€ (1/3 des 990€) su (faute d'orthographe ? J'ai trouvé ça bizarre ...) notre compte bancaire. Merci de mentionner la référence"rnrnDonc je ne sais pas dire si la réclamation est sur rapport d'expertise ou sur devis. rnrnMais cela n'est-il pas bizarre de recevoir ceci 7 mois après les faits sans aucuns détails des dégâts causés et sans preuves ? rnrnMerci

Par **moisse**, le **15/02/2014** à **11:53**

Bonjour,rnCe qui est très étonnant par contre est le partage de la demande d'indemnisation.rnEn principe la réclamation est portée devant celui qui parait le plus solvable, puisqu'en tout état de cause la condamnation est toujours solidaire.

Par **BV0501**, le **15/02/2014** à **12:05**

Je ne sais pas quoi dire, je ne m'y connais pas du tout. Je savais que j'aurai du choisir le droit comme étude, ça peut toujours être utile lol ...rnrnMais oui ont a tous reçu la même lettre avec le partage de la demande d'indemnisation. Pourtant c'est moi qui suis monté sur le toit de la voiture mais on était 3 à ce moment la.rnrnPar contre ce que je me demande c'est comment on peut en arriver à 1000€ de frais en montant simplement sur une voiture, telle est la question.rnrnJe vous remercie de vos réactions, et si d'autres utilisateurs peuvent répondre à mes autres questions ce serait vraiment sympa !rnrnMerci :-)

Par **chaber**, le **17/02/2014** à **07:23**

bonjourrn[citation]Donc je ne sais pas dire si la réclamation est sur rapport d'expertise ou sur devis. [/citation]-rapport d'expertise: les nom et adresse doivent figurer en en-têterndevis:mêmes références que ci-dessus mais référence du garagernrnSi rapport d'expertise, vous auriez dû être convoquer pour une expertise contradictoirern[citation]Mais cela n'est-il pas bizarre de recevoir ceci 7 mois après les faits sans aucuns détails des dégâts causés et sans preuves[/citation]dans les délais[citation]Par contre ce que je me demande c'est comment on peut en arriver à 1000€ de frais en montant simplement sur une voiture, telle

est la question.[/citation]les frais de carrosserie montent très vite.[/citation]Ce qui est très étonnant par contre est le partage de la demande d'indemnisation.[/citation]En principe la réclamation est portée devant celui qui paraît le plus solvable, puisqu'en tout état de cause la condamnation est toujours solidaire.[/citation]tout à fait d'accord avec Moïse. [/citation]Comme vous reconnaissez votre responsabilité totale, il vous faudra assumer la réparation totale.

Par **BV0501**, le **17/02/2014 à 12:05**

Sur la lettre que j'ai reçue, il n'y a rien qui mentionne que ce soit un rapport d'expertise ou que ce soit un devis.[/citation]Il y a juste la demande de frais. Étrange.

Par **chaber**, le **17/02/2014 à 14:16**

bonjour.[/citation]Il y a juste la demande de frais. Étrange.[/citation]rvoulez-vous dire absence de justificatifs?[/citation]dans ce cas, on peut vous réclamer 100€ ou 500€.[/citation]Monsieur, nous intervenons en qualité d'assureurs protection juridique de ... (nom/prénom et adresse de la cliente de l'assureur) [/citation]cette protection juridique semble être incompétente.

Par **Tisuisse**, le **17/02/2014 à 14:24**

Bonjour,[/citation]Vous faites, vous et vos 2 copains, comme vous le souhaitez mais sachez qu'une plainte au pénal est encore recevable et que le juge vous condamnera, tous les 3, "un solidum" à l'intégralité des dommages et intérêts lesquels pourraient bien se monter au dessus des 990 € réclamés, soit 330 € à chacun. C'est à vous 3 de voir mais qu'un seul de vous 3 refuse ces 330 € et c'est la procédure judiciaire assurée sans compter que cette condamnation au civil s'ajoutera aux sanctions pénales et sera inscrite au casier judiciaire.

Par **BV0501**, le **24/02/2014 à 17:26**

Salut merci plus vos réponses mais j'ai encore besoin d'aide. [/citation]Je viens de recevoir le devis du garagiste et j'ai donc le détail des dégâts. Le montant me semble très élevé.[/citation]Je me demande donc quelle est la procédure à suivre maintenant.[/citation]Je suppose que je peux payer le montant qui m'est demandé et il y aura donc un règlement à l'amiable, ou alors je peux contester le devis du garagiste. Si je choisis la deuxième option, je suppose que je dois mandater un expert ? Concrètement, à combien cela va me revenir ? Combien coûte un "expert" et surtout comment le trouver ? Sachant que je ne suis pas assuré (21 ans, toujours aux études et je vis chez mes parents.)[/citation]Et si je mandate un expert, comment va-t-il évaluer les dégâts ? Je suppose que la police ou le garagiste ont dû prendre des photos des dommages causés ? Si c'est le cas, est-ce que je suis en droit de les demander afin de les voir avant de décider si je demande un expert ou si je paye ?[/citation]Merci,[/citation]Bonne soirée.